



## Formation continue OLAS 2020 – les résultats



En 2020, OLAS a réalisé sa formation continue annuelle à l'aide d'un nouvel outil en ligne. Une enquête de satisfaction a confirmé que vous avez bien apprécié ce nouvel outil. L'outil sera donc maintenu pour la formation continue de 2021.

Nous sommes heureux de pouvoir vous informer que presque 77% des auditeurs inscrits à l'OLAS ont participé à la formation continue en 2020. Nous vous remercions de votre participation. Nous nous permettons de rappeler qu'il s'agit d'une formation obligatoire pour tous les auditeurs qui souhaitent réaliser des audits pour l'OLAS.

Un extrait des statistiques, des questions & bonnes réponses a été mis à votre disposition sur [le portail-qualité](https://www.portail-qualite.lu).

## Modifications importantes des procédures et politiques OLAS

### Nouveau barème tarifaire 2021

Pour la première fois depuis sa création en 2000, l'OLAS a modifié son barème tarifaire applicable aux frais d'audits d'accréditation pour maintenir le meilleur niveau de service pour ses clients.

La nouvelle version de l'annexe [A007 – Barème tarifaire des frais relatifs aux audits d'accréditation](#) est disponible sur le portail-qualité.

Ce nouveau barème, approuvé par le Ministre de l'Economie, est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Voici les modifications les plus importantes :

1. **Journée d'audit** : augmentation du tarif de 870 EUR à 952 EUR
2. **Préparation de l'audit** pour les auditeurs techniques/experts : d'une ½ journée à 1 journée
3. **Indemnité de temps de déplacement (forfait)** : Ajout d'un forfait de 200 EUR sans présentation de pièces justificatives. Les frais effectifs (tickets d'avion, train, péages, parking, etc.) sont également payés sur présentation des pièces justificatives. L'indemnité de temps de déplacement ne s'applique pas aux audits tenus à distance.
4. **Indemnité de repas (forfait)** : Le forfait s'élève à 30 EUR par ½ journée d'audit. Aucune pièce justificative n'est demandée pour pouvoir profiter de ce forfait. Le forfait est réduit, si les frais de repas sont directement pris en charge par l'OEC. L'indemnité de repas ne s'applique pas aux audits tenus à distance.
5. **Frais kilométriques** : le forfait par km est réduit de 0,40 EUR/km à 0,30 EUR/km pour être conforme au tarif prévu à l'article 1 du Règlement du Gouvernement en Conseil du 19 juin 2015 portant fixation de l'indemnité kilométrique pour les voitures utilisées pour voyages de service.

Veillez télécharger la nouvelle version de l'annexe [A008](#) - *Facturation des prestations des auditeurs* pour facturer vos missions d'audit à l'OLAS.

## Autres modifications du système qualité notables

Procédure OLAS [P002 - Réalisation des audits et définitions](#) :

Le formulaire F017 - *Fiche récapitulative des critères de(s) la norme(s) traités lors des audits* n'est plus demandé.

Le nouveau paragraphe 11 décrit les « *Dispositions particulières pour la réalisation d'audits en cas de force majeure* ».

### Confirmer la réception et lecture du newsletter

Pour nous informer que vous avez bien pris connaissance du contenu de la présente newsletter, nous vous prions de bien vouloir le confirmer par e-mail en cliquant sur le lien suivant :

Confirmation

[Sécurité & Santé](#)

[Métrologie](#)

[Accréditation & Notification](#)

[Confiance numérique](#)

[Normes & Normalisation](#)

[Propriété intellectuelle](#)

[Libre circulation et surveillance du marché](#)

## Qui sommes-nous ?

Institut Luxembourgeois de la  
Normalisation, de l'Accréditation,  
de la Sécurité et Qualité des  
produits et services  
1, avenue du Swing - Southlane  
Tower I  
L-4367 Belvaux  
Grand-Duché de Luxembourg

## Contact

Tél. : (+352) 247 743 60

Fax : (+352) 247 943 60

E-mail : [olas@ilnas.etat.lu](mailto:olas@ilnas.etat.lu)

[Modifier votre abonnement](#)

[Désabonnez-vous](#)

ILNAS



OFFICE LUXEMBOURGEOIS  
D'ACCREDITATION ET DE  
SURVEILLANCE